

# esquisses n° 25

Juillet 2019

## ÉDITORIAL

Fin mars, l'Europe a voté une évolution qui génère déjà des réflexions sur le droit d'auteur au-delà de ses frontières. En adoptant la directive dans le marché unique numérique, elle renforce le statut du créateur sur son territoire et permet aujourd'hui aux pays membres de se munir d'une législation forte en faveur des auteurs. L'@dagp espère que cette belle victoire trouvera des échos aux quatre coins du globe.

Notre société d'auteurs est maintenant bien installée dans ses nouveaux locaux. Parallèlement à ses nombreuses missions, elle travaille à la mise en place d'événements et de services pour les adhérents: communications juridiques, colloques, conférences et ateliers sur différentes problématiques de la propriété intellectuelle. Le 11 rue Duquay-Trouin deviendra un espace alternatif de dialogue où se rencontreront régulièrement les équipes, les artistes et ayants droit de l'@dagp et les différents acteurs de la scène artistique.

Parmi les rendez-vous de la rentrée, l'assemblée générale se déroulera dorénavant «à domicile» au sein de l'auditorium, le jeudi 17 octobre 2019. Tous les adhérents y sont conviés à 14 heures pour voter les orientations de notre société. Je vous invite à prendre plus ample connaissance des formalités à ce sujet dans la présente *esquisses*.

En termes d'action culturelle, l'édition 2019 des Révélation est lancée: la Révélation Arts Plastiques a été annoncée pendant le Salon de Montrouge et les candidatures sont ouvertes pour le Prix Jeune Création Le Bal avec l'@dagp et la Révélation Art Urbain. Nouveauté: à partir de cette année, et afin de mettre en valeur le travail des artistes émergents distingués dans les diverses disciplines des arts visuels, les fac-similés des œuvres des lauréats «Révélation» seront présentés sur les cimaises des locaux de l'@dagp.

Christian Jaccard  
Président de l'@dagp

# @dagp

pour le droit des artistes

## Sommaire

### à la une

2

- Directive droit d'auteur: les orientations de la transposition

### à l'étranger

3

- Assemblée générale et conseil d'administration de la CISAC
- Avec l'OMPI au Kenya

### à suivre

4

- Arthur Hoffner, Révélation Arts plastiques 2019
- Appels à candidature en cours
- Culture(s) de demain: l'édition 2018-2019

### à l'ADAGP

5

- Assemblée générale le 17 octobre 2019
- Droit de suite en déshérence: agrément de gestion
- Appel à participation ADAGP Images
- Services aux adhérents

### à savoir

6

- Pérennisation de la compensation de la CSG et prise en charge des cotisations vieillesse
- États Généraux du Livre Tome 2
- Extension de la durée de protection du droit d'auteur au Japon
- Liv Schulman à la Villa Vassiliev
- L'ADAGP devient partenaire du Prix Niépce

### à vos agendas

7

### à vous la parole

8

- Bénédicte Alliot, Directrice générale de la Cité internationale des Arts

# à la une

## Directive droit d'auteur: les orientations de la transposition

Nous nous réjouissons de l'adoption, le 26 mars 2019, de la directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique. C'est une victoire majeure pour les auteurs et pour les institutions européennes qui sont, une fois de plus, pionnières dans l'affirmation du droit d'auteur.

Mais après le temps des réjouissances vient celui de l'application.

Depuis la parution au journal officiel, le 17 mai 2019 du texte définitif de la directive, les Etats membres de l'Union européenne ont à présent la charge d'en transposer les lignes directrices sur leur territoire et de les faire entrer en vigueur avant le 7 juin 2021.

**96.8 % de ses eurodéputés ayant voté «oui» à la directive, la France a fait figure d'exemple en ce qui concerne la protection du droit d'auteur. Le gouvernement français est décidé à mettre en place au plus vite la nouvelle régulation du droit d'auteur sur Internet.**

Le 9 mai 2019, un texte issu de la proposition de loi visant à créer un droit voisin au profit des agences et éditeurs de presse (article 15 de la directive) a ainsi été adopté à l'unanimité par les députés, en première lecture. Le texte est à présent devant le Sénat pour une deuxième lecture.

**Si le texte est définitivement adopté, les «infomédiaires» que sont les GAFAs seront obligés de rémunérer les éditeurs et agences de presse pour l'exploitation sur le Net de leurs publications de presse, et les auteurs d'œuvres incorporées dans ces dernières.**

L'article 17 (anciennement 13), qui a soulevé beaucoup de vagues durant les débats sur la directive et qui reste encore controversé notamment en Pologne, devrait être transposé dans les prochains mois. Cette transposition pourrait intervenir au sein du projet de réforme de l'audiovisuel qui pour l'heure devrait être présenté en Conseil des ministres cet été. L'examen du texte devrait avoir lieu à l'Assemblée nationale début 2020. Le texte pourrait ensuite être soumis au Sénat courant 2020.

Notre pays doit montrer par une transposition rapide que la directive, et en particulier l'article 17, ne nuira pas à la création mais assurera au contraire un meilleur respect des droits d'auteur.

# à l'étranger

---

## Conseil d'administration et assemblée générale de la CISAC

Avec 239 sociétés d'auteurs membres dans plus de 120 pays, la CISAC – Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs – est l'institution mondiale des droits d'auteur. Elle promeut le droit d'auteur dans les pays qui le négligent et fixe le code de conduite pour les nations entre les sociétés sœurs du monde entier.

Cette année, la CISAC organisait le 30 mai 2019 son assemblée générale et son conseil d'administration (où siège l'ADAGP) au Japon. Directeurs de sociétés d'auteurs et créateurs des quatre coins du globe ont envisagé ensemble des solutions pour améliorer les revenus et la protection de millions d'auteurs de tous les répertoires.

À l'ordre du jour, il a notamment été question de la mondialisation des principes adoptés par la Directive européenne sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique. La progression des technologies et des plateformes digitales est en effet une problématique qui se pose à l'échelle planétaire.

Ces élections annuelles ont été l'occasion de renouveler le conseil d'administration de la CISAC qui voit la SACD prendre la vice-présidence aux côtés de la société musicale brésilienne qui préside cette instance pour la période 2019-2022.

---

## Avec l'OMPI au Kenya

Les 10 et 11 juin 2019, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), en coopération avec le gouvernement de la République du Kenya, a organisé à Nairobi la *Réunion régionale de l'OMPI*, colloque à l'intention des responsables des bureaux africains du droit d'auteur.

Une quarantaine d'Etats africains anglophones et francophones a participé à ce séminaire organisé par l'intermédiaire de différentes organisations africaines œuvrant pour le droit d'auteur et la propriété intellectuelle.

Visant à promouvoir le dialogue et à formuler une stratégie pour que l'Afrique puisse faire progresser les questions liées au droit d'auteur sur le continent, cette rencontre a notamment mis l'accent sur l'application du droit de suite.

À cette occasion, l'ADAGP a pu rappeler l'importance de ce droit pour les artistes africains dont les œuvres circulent et sont revendues sur le marché de l'art international.

# à suivre

---

## Arthur Hoffner, Révélation Arts plastiques 2019

Tous les ans, l'ADAGP récompense des artistes émergents dans les différentes disciplines des arts visuels qui composent son répertoire. Le printemps 2019 a vu fleurir la première Révélation de l'année: la Révélation Arts Plastiques.

Dans le cadre du 64<sup>e</sup> Salon de Montrouge, Arthur Hoffner a été distingué par le jury ADAGP pour ses fontaines « Conversation » et « Monologue ». Son traitement délicat et étonnant des matériaux a fait l'unanimité parmi les jurés (Sylvie Huerre-Debré, Philippe Ramette, Carole Benzaken, Kenny Dunkan, Vincent Gonzalvez, Patrice Joly et Kokou Ferdinand Makouvia), qui ont salué un travail présageant de très belles promesses de développement.

Une présentation de fac-similés de ses œuvres sera organisée, sur les murs de l'ADAGP, du 26 septembre au 29 octobre 2019.

---

## Appels à candidature en cours

Les appels à candidatures pour les Révélations 2019 sont lancés.

La Révélation Art Urbain avec le Palais de Tokyo, récompense un street-artiste émergent qui est intervenu récemment dans l'espace public et dont les œuvres sont encore visibles. Les dossiers peuvent être déposés jusqu'au 30 juillet 2019.

La Révélation Photographie, intitulée Prix Jeune Création du Bal avec l'ADAGP accompagne pendant deux ans un projet (déjà amorcé) d'un jeune talent de la photographie qui reçoit une dotation de 20 000 euros pour le mener à bien. Cette Révélation est biennale. Les candidatures seront reçues jusqu'au 20 septembre 2019.

Ayant à cœur d'accroître la reconnaissance et la visibilité des artistes en France et au-delà des frontières, l'ADAGP met également en place des bourses.

Les bourses « Collection Monographie » permettent à 10 artistes de publier leur première monographie grâce à une aide financière de 15 000 euros chacun. La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 23 septembre 2019.

Fin juin, les lauréats de l'édition 2018, ainsi que leurs éditeurs respectifs, ont été conviés à participer au Festival International du Livre d'Art et du Film (le Filaf à Perpignan). Ils ont notamment été mis à l'honneur dans le cadre d'une soirée conviviale de présentation de leurs projets en présence des partenaires et invités du festival.

2 bourses « Connexion » de 30 000 euros chacune, sont également proposées aux lieux de diffusion français pour les aider à monter un projet d'exposition d'artistes de la scène française en partenariat avec une ou plusieurs institutions étrangères et favoriser ainsi le rayonnement de la scène nationale à l'étranger. Les structures porteuses de projet ont jusqu'au 22 octobre pour déposer leur candidature.

---

## Culture(s) de demain : l'édition 2018-2019

Le programme Culture(s) de demain, en partenariat avec l'association La Source et la Fabrique du Regard, plateforme pédagogique du BAL, permet aux élèves, par la mise en place d'ateliers artistiques, de réfléchir et de créer collectivement à travers une œuvre plastique ou vidéo.

En 2018-2019, 17 classes d'Ile-de-France et de Normandie, soit près de 400 élèves de 8 à 12 ans, ont expérimenté une pratique artistique autour du thème « Demain nous appartient ».

Le thème de cette édition a laissé une grande latitude à l'imagination des jeunes créateurs et des artistes qui les encadrent et les a responsabilisés aux enjeux qui les attendent. Solidarité, écologie, progrès... les interprétations que les classes ont faites de ce thème sont remarquables, variées et riches.

La restitution de leurs œuvres a été présentée au Centquatre-Paris le 13 juin. En présence des élèves, de leurs enseignants et des artistes, ce moment a retracé l'aventure créative de ces classes qui ont livré leur vision pour envisager le futur et se l'approprier.

# à l'ADAGP

---

## Assemblée générale à l'ADAGP le 17 octobre 2019

La prochaine assemblée générale annuelle se déroulera le 17 octobre prochain à 14h.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, elle aura lieu dans les nouveaux locaux de l'ADAGP (11 rue Duguay-Trouin, 75006 Paris).

Tous les sociétaires y sont naturellement invités. Seuls les membres de l'ADAGP pourront avoir accès à la salle de l'assemblée générale (les conjoints ou les enfants ne seront donc pas admis).

Cette année encore, les artistes membres de l'ADAGP pourront voter par voie électronique, par mandat et en séance afin de faciliter la participation des membres.

Le vote électronique et les documents présentés lors de l'assemblée générale seront accessibles via Internet, du mercredi 25 septembre 2019 à 9h, au mercredi 9 octobre 2019 à 18h.

Muni de votre identifiant et de votre mot de passe personnel fournis sur le courrier de convocation à l'assemblée générale - document à conserver précieusement - vous aurez accès aux résolutions et aux documents qui vous seront soumis: rapport de transparence (c'est-à-dire le rapport d'activité, le compte de gestion, le bilan de l'action culturelle), rapport d'activité de la commission de surveillance et rapport annuel de la Cour des comptes.

L'ouverture et la clôture du vote électronique seront contrôlées par un huissier de justice. Les membres qui se seront exprimés par voie électronique ne disposeront pas de voix en assemblée générale, sauf s'ils disposent de pouvoirs donnés par des associés n'ayant pas encore voté.

---

## Droit de suite en déshérence : agrément de gestion

Par arrêté du ministre de la Culture, en date du 30 avril 2019, l'ADAGP est agréée pour percevoir du droit de suite pour des auteurs décédés, dont les ayants droit ne sont pas connus ou dont la succession est vacante ou en état de déshérence.

Les sommes perçues grâce à cet agrément seront ensuite affectées à la prise en charge d'une fraction des cotisations dues par les auteurs des arts graphiques et plastiques au titre de la retraite complémentaire.

Cet agrément vaut pour les cinq prochaines années.

---

## Appel à participation ADAGP Images

La banque d'images ADAGP Images est un service offert aux artistes membres et ayants droit pour favoriser la diffusion des images de leurs œuvres auprès des iconographes tout en garantissant le respect et la rémunération de vos droits.

ADAGP Images s'enrichit régulièrement et compte aujourd'hui plus de 30 000 images d'œuvres toutes disciplines confondues (affiches, architecture, design, dessins, peintures, photographies, sculptures, etc).

N'hésitez pas à profiter de cette vitrine et y diffuser 30 images de vos œuvres.

Pour proposer vos œuvres à ADAGP Images, contactez: [adagp.images@adagp.fr](mailto:adagp.images@adagp.fr)

---

## Services aux adhérents: programmes d'ateliers, partenariats, causeries

Les nouveaux locaux de l'ADAGP permettent de donner de l'ampleur aux services que nous souhaitons déployer pour les adhérents. L'auditorium de 130 places est notamment un espace parfaitement adapté pour l'organisation d'évènements autour des artistes et de leurs droits.

À l'occasion de l'inauguration officielle des lieux, une première «causerie» a eu lieu autour de la thématique de la présence (ou plutôt de l'absence) des arts visuels à la télévision. C'était le premier chapitre d'une programmation de rencontres et d'échanges que l'ADAGP densifiera dans les mois à venir.

Le 25 juin s'est tenu un atelier «Savoir lire, interpréter et négocier un contrat de cession de droits d'auteur» à l'initiative de la Commission Illustration jeunesse de l'ADAGP et en partenariat avec la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, la Ligue des auteurs professionnels et Central vapeur. Cette rencontre a permis d'aborder les points précis et concrets de la négociation d'un contrat d'édition.

D'autres sessions de formation pour les différentes disciplines du répertoire seront programmées régulièrement, nous ne manquerons pas de vous tenir informés via notre site Internet et les réseaux sociaux.

# à savoir

## Pérennisation de la compensation CSG et prise en charge des cotisations vieillesse

Par décret publié au JO le 10 mai 2019, la mesure de soutien au pouvoir d'achat des artistes-auteurs, mise en place en 2018 pour compenser l'augmentation de la CSG sur les droits d'auteur, est prolongée en 2019 et devient pérenne à partir de 2020.

En effet, suite à l'augmentation du taux de la CSG depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (atteignant 9,2%), une compensation de 0,95 % a été mise en place pour les artistes-auteurs redevables de cotisations (sur les revenus 2016/2017) et dont le compte Maison des Artistes (MDA) ou Agessa était à jour pour les périodes concernées.

En 2019, l'Etat maintient cette aide pour les artistes-auteurs. Les compensations se présenteront sous forme de remboursements :

- Pour les inscrits à la MDA et les affiliés à l'Agessa, une aide équivalente à 0,95 % de leurs droits perçus en 2018 leur sera versée automatiquement.

Pour plus de précision :

<https://www.lamaisondesartistes.fr/site/mesure-de-soutien-au-pouvoir-achat-des-artistes-auteurs-pour-lannee-2018/>

- Pour les non-affiliés à l'Agessa au 31 décembre 2018 (c'est-à-dire les « assujettis ») l'aide sera de 0,95 % des revenus perçus en 2017 et 2018. Pour l'obtenir, les personnes concernées devront en faire la demande auprès de l'Agessa d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et fournir les certificats de précompte remis par les diffuseurs ou les organismes de gestion collective au titre des droits d'auteur versés pour ces années.

Concernant les cotisations vieillesse :

à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'État prendra directement en charge « l'intégralité de la cotisation vieillesse assise sur la totalité des revenus artistiques » ainsi que 0,75 % du taux de cotisation prélevé sur les revenus inférieurs au plafond de la Sécurité sociale (soit environ 40 000 euros pour l'année 2019).

Ces prises en charge seront déduites des cotisations précomptées par les diffuseurs et les organismes de gestion collective ou appelées par l'Urssaf (artistes-auteurs disposant d'une dispense de précompte).

## États Généraux du Livre Tome 2

Le deuxième tome des États Généraux du Livre, qui a eu lieu le 4 juin 2019 à la Maison de la Poésie, a permis de dialoguer autour de nombreuses problématiques grâce aux interventions d'experts et d'auteurs, fortement mobilisés pour l'occasion.

La matinée était consacrée aux questions fiscales et sociales, notamment au bilan de la réforme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cet état de la situation a été illustré par des témoignages d'auteurs et les interventions de professionnels issus des ministères de la Culture et des Affaires sociales, de l'Urssaf, de l'IRCEC et de l'Agessa.

L'après midi était dédiée à un sujet sensible : le partage de la valeur. Editeurs, diffuseurs/distributeurs, libraires et auteurs ont commenté la répartition des gains entre les différents acteurs de la chaîne du Livre.

**Dans un secteur en tension, les auteurs réclament un rééquilibrage de la valeur et un minimum de 10 % de droits d'auteur. Ils demandent une juste valorisation de leur profession qui est le maillon primordial de l'industrie du Livre.**

# à vos agendas

---

## Extension de la durée du droit d'auteur au Japon

Depuis le 30 décembre 2018, le Japon a prolongé la protection des droits patrimoniaux de 20 ans portant la durée totale à 70 ans après le décès de l'artiste (la durée légale était jusqu'alors fixée à 50 ans post-mortem).

Le Japon s'aligne ainsi sur la durée de protection de l'Union Européenne, suivie par une centaine de pays dans le monde comme la Fédération de Russie, les États-Unis, l'Australie et le Brésil.

---

## Liv Schulman à la Villa Vassilieff

Jusqu'au 20 juillet, l'artiste Liv Schulman, lauréate de la bourse de recherche ADAGP/Villa Vassilieff 2018, présente la série *Le Gouvernement*, réalisée dans le cadre de cette bourse.

Cette fiction en six épisodes retrace les destins de nombreuses artistes femmes, lesbiennes, trans, non-binaires ayant vécu à Paris entre 1900 et 1980 et qui furent souvent effacées du grand récit moderniste du XX<sup>e</sup> siècle.

Avec un révisionnisme presque fou, *Le Gouvernement* met à mal les narrations officielles et propose une nouvelle histoire de l'art féministe qui se permet toutes les libertés, jusqu'à l'absurde.

---

## L'ADAGP devient partenaire du prix Niépce

Cette année, l'ADAGP est très heureuse de s'associer à cette prestigieuse distinction.

Le prix Niépce récompense tous les ans un professionnel de la photographie pour l'ensemble de son œuvre. Raphaël Dallaporta est le lauréat 2019 pour sa carrière construite en écho avec des disciplines très éloignées des arts visuels (archéologie, médecine, etc).

L'ADAGP participe à la dotation que recevra l'artiste pour continuer à développer son travail polymorphe. Elle soutient également l'Association Gens d'images qui, outre cette distinction historique, propose aux artistes des publications, de haute qualité, sur la photographie.

---

## 30 juillet 2019

Date limite de dépôt de candidature pour la Révélation Art urbain

---

## 20 septembre 2019

Date limite de dépôt de candidature la Révélation Photographie (Prix Jeune Création LE BAL avec l'ADAGP)

---

## 23 septembre 2019

Date limite de dépôt de candidature pour les bourses «Collection Monographie»

---

## Du 26 septembre au 29 octobre 2019

Présentation de la Révélation Arts Plastiques 2019 à l'ADAGP

---

## Octobre 2019

Annonce de la Révélation Livre Jeunesse 2019

---

## 22 octobre 2019

Date limite de dépôt de candidature pour les bourses Connexion

---

## Du 7 novembre au 17 décembre 2019

Présentation de la Révélation Livre Jeunesse 2019 à l'ADAGP

# à vous la parole

---

## Bénédicte Alliot, Directrice générale de la Cité internationale des Arts

### Quelle est l'action de la Cité internationale des Arts ?

Depuis sa création en 1965, la Cité internationale des arts - fondation privée reconnue d'utilité publique - accueille des artistes du monde entier. C'est un lieu de vie ouvert au dialogue entre les cultures, où les artistes rencontrent les publics, amateurs comme professionnels.

Elle s'étend sur deux sites, dans le Marais et à Montmartre. Elle accueille chaque mois plus de 300 artistes de toutes disciplines.

Les artistes sont sélectionnés via notre réseau de 135 partenaires français et internationaux, nos programmes de résidence dédiés et nos commissions pluridisciplinaires.

### Quelle étape constitue une résidence à la Cité Internationale des Arts dans le parcours d'un artiste ?

Une résidence constitue un temps de réflexion, d'expérimentation et de création.

Elle doit être aussi un point de contact entre l'artiste et les professionnels au niveau local, national et international.

La résidence à la Cité internationale des arts (d'une moyenne de 3,5 mois) est une opportunité unique de rencontres, qui nourrit et fait s'épanouir la pratique de l'artiste.

### Vous avez travaillé en Inde et Afrique du Sud, quelle attractivité culturelle avez-vous perçue pour la France ?

L'attractivité culturelle pour la France est indéniable mais inégale dans ces deux pays dits « émergents » à l'époque, aux réalités historico-socio-économiques très différentes et où j'ai eu le plaisir de travailler plusieurs années.

Un travail important est effectué pour faire mieux connaître la France artistique, dans sa pluridisciplinarité, via des festivals ou des saisons culturelles et toucher de plus grands publics. Il reste encore compliqué aujourd'hui de faire inviter les artistes dans les réseaux locaux de ces pays, sans le soutien de nos relais diplomatiques.



@dagp

pour le droit des artistes

11, rue Duguay-Trouin  
75006 Paris  
www.adagp.fr

Société civile à capital variable  
RCS Paris D 339 330 722

*esquisses*, bulletin d'information  
de l'ADAGP - juillet 2019  
Directeur de publication:  
Marie-Anne Ferry-Fall  
Graphisme : c-album